

COLLOQUE POLONO-BRITANNIQUE DU DROIT MARITIME
(GDANSK 23-25 MAI 1983)

Le colloque polono-britannique organisé par l'Université de Gdansk concernait le transport des marchandises par voie maritime. Cet important événement a pu être réalisé grâce à la coopération, se développant fructueusement ces dernières années, dans le domaine du droit maritime entre l'Université de Southampton et la Chaire de Droit Maritime de la Faculté de Droit et d'Administration de l'Université de Gdańsk.

La partie britannique était représentée par des travailleurs scientifiques de l'Université de Southampton et de l'Université du pays de Galles à Cardiff et la partie polonaise — par les travailleurs scientifiques des Facultés de droit et d'économie de l'UG, de l'Institut Maritime et d'autres centres académiques, ainsi que par des représentants des institutions de navigation et des assurances.

Les problèmes fondamentaux auxquels a été consacré le colloque étaient : le contrat de transport à la lumière du droit et de la pratique britannique et polonaise, les documents liés avec le transport des marchandises par voie maritime, les transports multimodaux, les assurances maritimes.

Le premier jour, les rapports ont été exposés par : le prof. J. Wilson de l'Université de Southampton et le prof, agrégé W. Adamczak (UG). Us ont abordé la problématique liée au caractère du contrat de transport des marchandises par voie maritime. Le prof. Wilson a souligné tout d'abord que les parties du contrat de transport ont la pleine liberté par rapport aux dispositions du contrat. Il a attiré l'attention sur le fait que dans la doctrine britannique apparaît la notion dudit contrat d'affrètement (*contract of affreightment*). Ce contrat apparaît sous deux formes, dépendamment du fait, s'il est lié avec la charte-partie ou avec le con-naissement. Il a analysé ensuite trois types de charte-partie qui se trouvent actuellement en usage général, c'est-à-dire les frets *by demise*, les frets à temps et les frets au voyage.

Le prof, agrégé Adamczak a présenté le caractère juridique du contrat de transport des marchandises par voie maritime dans le droit polonais, soulignant les différences qui se manifestent entre le contrat de transport qui englobe, dans le droit polonais, ledit contrat d'affrètement et le contrat de transport de marchandises par mer et, d'autre part, le contrat de fret à temps.

Le principe de la liberté des contrats dans le droit polonais a été présenté par le prof, agrégé J. Młynarczyk (UG). Il a abordé le problème de la liberté des contrats dans les rapports juridiques liés avec la navigation sur le fond du code civil et du code maritime, portant en même temps l'attention sur les facteurs socio-économiques et juridiques limitant ce principe.

Les deux rapports suivants étaient consacrés à la problématique des règles de Hambourg, dans la conception du droit britannique (M. N. Gaskell de l'Université de Southampton) et du droit polonais (avocat S. Suchorzewski— Lignes Océaniques Polonaises Gdynia). Parmi les problèmes actuels suscitant les plus grandes con-

traverses ont été soulevés : l'identification du transporteur sur le fond des nouvelles réglementations internationales, les principes et la période de responsabilité, la limitation du montant du dédommagement dans la nouvelle conception des règles de Hambourg, le contenu du connaissance ainsi que les questions de la juridiction et de l'arbitrage.

Dans la discussion ont été touchées avant tout les questions de l'application du droit dans la situation de la pluralité des régimes (convention de Bruxelles sur les connaissements de 1924, règles de La Haye—Visby, règles de Hambourg), les questions de la responsabilité du transporteur maritime (principe de la responsabilité — art. 5 des règles de Hambourg), le problème de la nullité des clauses contractuelles contraires à la nouvelle convention ainsi que certaines questions de la juridiction et de l'arbitrage.

Le deuxième jour, le thème de la documentation était l'objet des interventions du prof. J. Hołowiński (Académie Économique de Poznań), qui a analysé les nouvelles formes de documentation de navigation dans la pratique polonaise, et du prof. F. Cadwallader qui a démontré les formes modernes de documentation appliquées dans le droit maritime. Le prof. Hołowiński a présenté les tendances générales concernant l'élaboration de nouveaux documents liés avec le contrat de transport de marchandises par mer. Il a pris position sur la pratique de l'abandon du traditionnel connaissance. Le prof. Cadwallader a présenté les exigences essentielles des formes traditionnelles de documentation ainsi que les tendances modernes liées avec la documentation dans le transport des marchandises par mer, consistant à déroger aux traditionnels documents maritimes transportés.

Les praticiens R. Adamski et E. Łysakowski (Polfracht) ont présenté l'acquis polonais dans l'élaboration de formulaires modèles de charte-partie.

Le prof, agrégé M. Chorzelski a présenté le plus ancien document employé en Europe depuis 1912 — ledit *London Voyage Tanker Form*. Ce document est employé actuellement dans les transports des sulfates liquides de Pologne vers la Grande-Bretagne. Dans son intervention il a discuté des clauses choisies de cette charte-partie concernant l'arbitrage, l'application du droit, l'avarie commune, les conditions de paiement par les affréteurs et autres, prenant en considération les conditions spécifiques du transport des sulfates liquides.

Le troisième des problèmes fondamentaux — la question des transports multimodaux entre la Pologne et le Grande-Bretagne était l'objet des interventions du prof, agrégé Z. Brodecki (UG) et du dr W. Nowina-Konopka (UG). Z. Brodecki a abordé les questions du rapport du droit international à l'égard du droit interne et a présenté le régime juridique en vigueur dans notre pays pour les transports multimodaux internationaux. Il a touché également le caractère du contrat de transport multimodal.

W. Nowina-Konopka a présenté à son tour l'analyse comparative de la réglementation du contrat de transport multimodal dans la convention de 1980 et les dispositions en vigueur dans le droit polonais trouvant application faute de réglementation globale. L'auteur a indiqué la régulation insuffisante des transports multimodaux dans notre droit, formulant des propositions *de lege ferenda*.

Le dernier jour des débats était consacré aux questions des assurances. La discussion se concentrait autour de 4 rapports concernant : le contrat d'assurance dans le droit anglais, tenant particulièrement compte du transport des marchandises par mer (prof. R. Grime de l'Université de Southampton) et dans le droit polonais (avocat J. Figarski — « Warta »), les nouvelles clauses de chargement dans la pratique d'assurance de la cargaison en Grande-Bretagne (S. Hazelwood de l'Université du pays de Galles à Cardiff) ainsi que le droit et la pratique des assurances maritimes en Pologne (dr Z. Kamiński — UG). Dans ces rapports ont été

examinés : la structure des assurances maritimes en Grande-Bretagne et en Pologne, la loi sur les assurances de 1906, les plus récents projets de polices d'assurance élaborés dans le cadre de l'UNCTAD, ledit Institute Cargo Clauses de 1982 et l'activité des clubs P et I, tenant compte du régime de leur responsabilité.

Hanna Hippner